

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 novembre 2015

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, M. BLANCHARD, M. TEISSIERE, O. FONTVIEILLE, C.RIBIERE, V. PICARD, conseillers municipaux.

Représenté : J. DELARBRE (procuration à J. VEYRAT)

Absente excusée : T. MOLENDI

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

PRET CDC POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le maire expose à l'assemblée que les besoins en financement pour la construction de la caserne de la gendarmerie s'établissent à 1 778 938 euros. Un contrat de prêt a été demandé à la Caisse des Dépôts et Consignation, celui-ci est composé d'une ligne de prêt pour un montant de 1 778 938 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant ligne de prêt	1 778 938 euros
Durée de la phase de préfinancement	3 à 24 mois
Durée de la phase d'amortissement	30 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 %
Révision du taux	Révision du taux à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés
Commission d'instruction	0,06 % du montant du prêt

Il précise également que l'annuité à rembourser, s'élèverait sur les bases de calcul actuelles, à 76.725,16 € et que le loyer de la gendarmerie pour les 9 premières années s'élèverait à environ 68.000 €, soit une différence à la charge de la commune, d'environ 8.700 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer ce prêt.

VIREMENT DE CREDIT N° 3

Le maire explique qu'afin de permettre le paiement du reliquat des TAP 2014 au SIRPVT, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit, ainsi qu'il suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6554 : Contributions aux organismes de regroupement		7 244,00 E
TOTAL 65 : Autres charges de gestion courante		7 244,00 E
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	7 244,00 E	
TOTAL : 022 Dépenses imprévues Fonct.	7 244,00 E	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce virement.

BAIL ANTENNE ORANGE

Le maire explique que le bail qui avait été conclu entre la commune et Orange France le 8 juin 1998 sera résilié d'un commun accord par anticipation le 31 décembre 2015.

Il lit à l'assemblée le projet d'un nouveau bail établi par Orange, reprenant les mêmes conditions financières soit 3500 euros annuels, consenti pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2016.

Après avoir entendu les conditions de ce nouveau bail, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le maire à signer ce contrat.

CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE N°11

Le maire expose que, suite au retrait du marché de l'entreprise Sanit Energie le 25 septembre 2015, la commission d'appel d'offres, a décidé d'entamer des négociations pour le lot 11.

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 novembre, a choisi une nouvelle entreprise de plomberie, parmi les trois propositions reçues : il s'agit de l'entreprise THERMIQUE DU MIDI pour un montant de 139.382 € HT.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DU SDCI

Suite à la réception le 12 octobre dernier, du projet de Schéma Départemental De Coopération Intercommunale du Gard établi par Mr Le Préfet, il apparait que le Regroupement Pédagogique est concerné par la proposition suivante :

- Fusion des SIRP de la Vallée de la Tave avec le SIRP du Soleyron et Brujas et Seynes et avec le SIRP de la Capelle et Masmolène.

Considérant, entre autres, la lourdeur de la structure proposée (10 communes) et le coût de la gestion en résultant, considérant que les élus souhaitent conserver la proximité de décision et de gestion des facteurs humains (cf : réunion des maires du RP avec le SIRPVT du mardi 27 octobre à 18h00), et après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à cette fusion, à l'unanimité.

RD23 : MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE D'AGGLOMERATION (TRANCHE 1)

Après rappel du projet de la sécurisation de la traversée du village (tranche 1), notamment en ce qui concerne le financement chiffré par le cabinet CEREG, qui s'élève à la somme de 425.000 € HT, le maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Cécile Ribière explique qu'elle n'est pas d'accord sur le principe de demander des subventions avant de proposer le projet au public. Le maire répond que le projet est déjà bien avancé, notamment depuis le mandat précédent, et qu'il avait déjà fait l'objet d'une première présentation au public. Une autre présentation au public sera effectuée avec le lancement de la phase travaux. Il soumet cet ordre du jour au vote : la demande de subvention est approuvée à la majorité de 12 voix pour, et 1 contre (C. Ribière).

Questions diverses

Débit Internet

Suite aux différentes interventions auprès de Mme FONTAINE (chargée des collectivités à Orange), le problème concernant la faiblesse du débit Internet devrait être résolu en fin d'année ou début 2016.

En effet, les services techniques d'Orange ont réalisé un diagnostic qui a mis en évidence que notre réseau était complètement saturé à certaines heures de la journée ; les travaux vont consister à tripler le débit à la source.